



BULLETIN Le Seizilien



Lac-des-Seize-Iles

30 JANVIER 2009



* OFFRE D'EMPLOI

Sauveteurs (2) national Plage
Période du 20 juin au 15 août
2009 (24 heures/semaine)

Responsable de l'accès au lac

Fin avril à la mi-octobre 12 à 20
heures par semaine

Emploi Étudiant: 10\$/heure

Juin à Août

Travaux publics

28 à 35 heures semaine

Assistant à l'inspecteur

28 à 35 heures semaine

Commis de bureau

21 à 28 heures semaine

Demander la description de tâche,
si vous êtes intéressés. Vous
pourrez transmettre votre curriculum
vitae par courriel à:
munlac16iles@qc.aira.com ou par
télécopieur au 450-226-1461.

Le quai municipal situé au stationnement sur la rue Lapierre et les égouts pluviaux sur la rue Gagné seront reconstruit grâce à l'acceptation de la **programmation des travaux de voirie** au montant de **238 652,00\$** provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.

Dernière heure

RÈGLEMENTATION NAUTIQUE
Saint-Adolphe d'Howard

Jugement publié le 22 janvier
dernier

Dans son jugement, le juge Lalonde est d'avis que : « L'objectif réel du 535-2, son caractère véritable, est lié étroitement à la protection de l'environnement. Il s'agit là d'un caractère dominant qui va bien au-delà d'un simple contrôle de la navigation ».

«En dépit du fait que le règlement 535-2 touche accessoirement à la compétence exclusive du fédéral en matière de navigation, c'est le caractère dominant du règlement attaqué qui demeure déterminant. Le caractère véritable et dominant du règlement a pour objet réel la protection de l'environnement ».

Le nouveau 535-2 concerne spécifiquement les accès aux lacs, la protection des berges et la sécurité nautique. Tout ce qui concerne la navigation, la vitesse et le partage équitable de lacs entre les différents usagers se retrouve depuis dans un code d'éthique.

En conclusion, la municipalité se réjouit de la décision de la cour. La protection de nos lacs et de notre environnement a toujours été au cœur de la décision de doter la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard d'une réglementation nautique.



VOTE PAR
LA POSTE

Les propriétaires non résidents qui désirent se prévaloir du vote par la poste devront compléter et retourner le formulaire soumis par le Directeur général des Élections du Québec.

Dès que le formulaire sera disponible, il sera transmis aux propriétaires non résidents, de la municipalité.

Les propriétaires ou locataires qui résident dans la municipalité devront se présenter au bureau de vote lors de la journée du vote par anticipation ou le jour du scrutin.



Dans ce numéro :

Sommaire évaluation	2
Budget 2009	2
Taxes 2008-2009	2

Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays d'en-Haut

La MRC des Pays d'en-Haut vous invite à participer à l'une des deux séances de consultation publique. Vous devez confirmer votre présence auprès de Mme Danielle Tremblay au 450-229-6637 poste 126 ou à l'adresse info@mrcpdh.org.. Les documents de consultation seront disponibles sous peu dans les municipalités.

Mercredi le 18 février 2009, à 19h00 au Pavillon récréatif et communautaire de Montfort au 160, rue Principale à Wentworth-Nord (secteur Montfort) et

Mercredi le 25 février 2009, à 19h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Adèle au 1381, boul. Sainte-Adèle à Sainte-Adèle.

English version available

On request

À propos des questions financières:

Sommaire du Rôle d'évaluation foncière

Valeurs imposables: 53 901 100\$

Terrains 19 362 200\$

Bâtiments 24 538 900\$

Valeurs non imposables: 954 200\$

Terrains 387 000\$

Bâtiments 567 200\$

Nombre de logements: 422

Nombre de terrains vagues: 142

Transports, Services publics : 11

Commercial: 2

Facteur comparatif: 1.0

Proportion médiane: 100%



	Budget	Réalisation*	Budget
	2008	2008	2009
DÉPENSES			
Administration	304 919	306 783	228 455
Sécurité publique	122 577	126 096	93 107
Transport	153 043	153 826	145 354
Hygiène du milieu	131 905	121 909	91 953
Urbanisme et zonage	61 289	56 148	62 112
Loisir et Culture	24 178	12 864	21 624
Autre	100	48	100
TOTAL DES DÉPENSES	798 011	777 674	642 705
		* non-vérifié	
REVENUS			
Source locale	643 397	652 594	588 822
Autres sources locales	96 898	140 275	53 883
Fond de la ruralité	26 000	38 000	0
Bouveaux Horizons	21 066	21 066	0
Réserves Nos civiques	10 650	10 650	0
TOTAL DES REVENUS	798 011	862 585	642 705
		* non-vérifié	

TABLEAU DE TAXES ET TARIFICATIONS 2008 ET 2009

2008	Évaluation	43 600	76 400	115 300	244 200	130 900	229 400	345 400	485 600
Foncière	1,02\$/ 100\$	444.72	779.28	1176.06	2 490.84	1 335.18	2 339.88	3 523.08	4 953.12
Prot. Env.	31.00	31.00	31.00	31.00	31.00	31.00	31.00	31.00	31.00
Toit-centre	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00
S.Q.	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00
Incendie	18.00	18.00	18.00	18.00	18.00	18.00	18.00	18.00	18.00
Quote-part	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00
Bac bleu	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	0.00	0.00	0.00	0.00
bac noir	75.00	75.00	75.00	75.00	75.00	0.00	0.00	0.00	0.00
adresse	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00
Ligne 1	TOTAL	759.72	1094.28	1491.06	2 805.84	1 541.18	2 545.88	3 729.08	5 159.12
2009	Évaluation	43 600	76 400	115 300	244 200	130 900	229 400	345 400	485 600
Foncière	.715 / 100\$	322.20	564.60	852.07	1 804.64	935.93	1640.21	2 469.61	3 472.04
Prot. Env.	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00
S.Q./incend	.175/100\$	76.30	133.70	201.78	427.35	229.08	404.45	604.45	849.80
Quote MRC	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00
Base	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00
collecte	182.00	182.00	182.00	182.00	182.00	182.00	182.00	182.00	182.00
Ligne 2	TOTAL	655.50	955.30	1310.85	2 488.99	1422.01	2301.66	3 331.06	4 578.84
Ligne 3	différence	104.22	138.98	180.21	316.85	119.17	244.22	398.02	580.28